

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FORMATION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT.

DEC JET N° 86/213 du 5/12/85
INTERIEURS. DGPT. DGPCE.
Portant intégration et nomination de Monsieur
MATEOUNGILLOUA Daniel Alexis dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Services
Techniques (Techniques Industrielles).

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS:

(/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'arrêté
n° 019/84 du 23.7.84 portant modification de certaines dispositions
de la constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires
(/u l'arrêté n° 2067/FF du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut général
des cadres de la catégorie A I des Services Techniques.
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des
mutations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FF du 5.7.62 fixant la hiérarchie des
diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FF du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FF du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FF-BE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FF-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/370 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FF du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 6.8.84 portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements, et révisions
des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le Procès-Verbal d'Accord du 8.9.1983 signé entre la République
Congo et la République Populaire du Congo ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE:

.../...

ARTICLE 1er: En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 8.9.1963 susvisés, Monsieur MATOUKOU LOUA Daniel Alexis, né le 4 Avril 1950 à Bacongo (Brazzaville), titulaire du Diplôme d'Ingénieur en Hydraulique, obtenu à l'Institut Supérieur José Antonio Echeverría (CUBA) est intégré dans les cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Techniques Industrielles et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2: L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de Mines et Energie..

ARTICLE 3:- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORNG et communiqué partout où besoin s'en fera./-

Brazzaville, le 5 Février 1966

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,

ANGE ELONGUE POUMGUI.

Bernard COMBO MATSIONA.
RELATIONS:

JORNG.....	1
DGFI/DGPE.....	3
DGPE/BST.....	1
DGB.....	3
DCF.....	1
MIE.....	2
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1
SGG/BC.....	2/-